OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	29 septembre 2026
Délibération N°	09
Date de la convocation	18 septembre 2026
Objet	3.2 - VALROS – Résidence Les Platanes (0146) – Villa n°4 – Modification du prix de vente

L'an deux mille vingt-six le 29 septembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Gilbert FOUILHE, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, , François VINCENT, Administrateurs,
et
Mmes, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, , Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Michèle AUDOUARD, Administratrices

M.AVERSENG, représentant de l'Etat

ABSENTS EXCUSES :

Mmes Nicole MORERE, Laure TONDON, Patricia WEBER
Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Mme Régine ILLAIRE, Administratrices
M. Jacques RIGAUD, Administrateur.
,

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Mme Nicole MORERE pouvoir à M.MEJEAN
Mme Patricia WEBER pouvoir à Mme AUDOUARD
Mme Manar BOUIDA pouvoir à M.FOUILHE
Mme Véronique CALUEBA pouvoir à M.FERRANDO
M. Jacques RIGAUD pouvoir à M.GAUDY
Mme Régine ILLAIRE pouvoir à M.GAUDY
M. Denis MAULANDI pouvoir à Mme AUDOUARD

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260929-20260929-09-DEV-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Logement Hérault

Délibération N°

Objet : 3.2 - VALROS – Résidence Les Platanes (0146) – Villa n°4 – Modification du prix de vente

Le 29 septembre 2026,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2, n° AD/230625/H/2 et n° AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Vu la délibération n°09 du 20 décembre 2012 fixant les prix de vente de 5 logements individuels en PSLA, résidence « Les Platanes » à Valros.

Vu la délibération du n° du 27 janvier 2026 autorisant la mise en vente du logement n°4, une villa T4 de 95 m² avec garage, en accession sociale directe, au prix de vente de 205 000€.

Considérant que ce logement est à la vente depuis le 18 février 2026 par le biais notamment d'annonces diffusées sur les sites internet Le Bon Coin, Bienvéo et Hérault Logement, ainsi que par l'apposition d'un panneau sur la façade de la villa.

Considérant que malgré ces démarches, la vente de ce bien n'a pas abouti. Un seul ménage s'est porté candidat et a été validé en CAL PSLA du 09 juin 2026. Celui-ci s'est finalement retracté.

Considérant qu'une analyse actualisée du marché a été réalisée, prenant en compte les mises en vente les plus récentes de biens similaires sur la commune et dans les communes environnantes ainsi que les capacités financières des ménages susceptibles d'acquérir ce logement dans le cadre de l'accession sociale à la propriété. Celle-ci met en évidence que le prix de vente actuellement fixé a été très certainement surestimé.

Considérant que le prix de revient actualisé de ce logement est de 182 690,74 € TTC.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :
De baisser le prix de vente de ce logement à 190 000€.
De laisser la possibilité d'accepter des offres d'achat inférieures au prix de mise en vente dans la limite du prix d'équilibre de 183 000 €.

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260929-20260929-09-DEV-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

P-H1

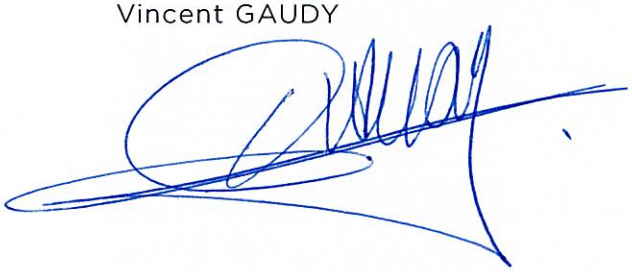
ARTICLE 2 :
D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY



Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260929-20260929-09-DEV-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026